

**Commune de  
La Côte-aux-Fées**

**Séance du Conseil général  
du lundi 28 juin 2021**

\*\*\*\*\*

## Comptes 2020

# RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE LA CÔTE-AUX-FEES

## relatif aux comptes 2020

Monsieur le Président,  
Messieurs les conseillers généraux,

Conformément aux dispositions:

de la loi sur les communes, du 24 juin 2014 ;

**de l'article 7.9 du règlement de la commune de La Côte-aux-Fées, du 24 juin 2003 ;**

Nous soumettons à votre approbation les comptes pour l'exercice 2020.

### **INTRODUCTION**

Malgré une gestion stricte des finances communales, nous nous voyons contraints de vous présenter des comptes 2020 déficitaires. Cette perte peut principalement être imputée à la chute brutale des revenus fiscaux sur les impôts des personnes morales. Alors que cette part s'élevait encore à Fr. 349'000.00 en 2013, elle n'est plus qu'à Fr. 29'000.00 en 2020.

Les comptes 2020 vous sont présentés après avoir eu recours à la réserve de politique conjoncturelle étant donné la perte des recettes fiscales.

Le Conseil communal reste toujours très vigilant dans ses dépenses. Néanmoins, il doit investir dans des projets qui contribuent au bon développement de notre Commune ainsi que dans ceux permettant de relever les défis imposés par la politique nationale et cantonale en matière d'aménagement du territoire et du tournant énergétique (révision LAT, nouvelle loi cantonale sur l'énergie (LCEn), environnement, etc.).

Cette année, d'une part, nous avons terminé les travaux liés aux changements de canalisations et revêtements bitumeux. D'autre part, tous les bâtiments communaux sont dorénavant reliés au chauffage à distance.

Nous n'apporterons pas de commentaires détaillés sur les comptes 2020 dans ce rapport. Ils ont été directement intégrés au détail du compte de fonctionnement.

---

### 0. ADMINISTRATION GENERALE

Globalement ce chapitre est conforme à l'établissement du budget 2020.

---

### 1. ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE

Ce chapitre a vu son déficit réduit grâce notamment à une charge moins élevée que prévue pour la part communale au service du feu.

## 2. FORMATION

---

Ce chapitre présente un supplément de charges. Au vu des montants des coûts par élève très élevés et les diverses mutations au niveau du contrôle de l'habitant, il est très difficile de pouvoir prévoir ce qui se passe dans une année scolaire. Si le cycle 3 respecte le budget, on constate que les cycles 1 et 2 ont subi une modification au niveau du nombre d'élèves. Toutefois, globalement les charges des trois cycles sont stables. Par contre, le cercle scolaire avait omis de nous facturer l'écolage d'un élève en enseignement spécialisé en 2019. De plus, un élève supplémentaire est arrivé lors de l'année 2020 et fréquente également un enseignement spécialisé, ce qui explique une charge supplémentaire de Fr. 19'553.00.

## 3. CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET EGLISES

---

Ce chapitre présente des charges plus importantes que prévues. En effet, le conseil communal s'est vu contraint de prévoir des travaux importants sur les cloches de l'église afin d'éviter tout accident.

## 4. SANTE

---

La diminution des charges de ce chapitre est principalement en relation avec le service de l'ambulance qui est de Fr. 6'240.00 moins élevé que prévu au budget.

## 5. SECURITE SOCIALE

---

Ce chapitre présente une diminution de charges due principalement aux subsides LAMal, la part à l'aide sociale et la part pour les structures à la petite enfance qui ont présenté des charges moins élevées que prévues.

## 6. TRANSPORTS

---

On constate, une diminution des charges. Cette diminution est due principalement à un entretien de l'éclairage public moins conséquent que prévu.

## 7. PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT

---

### **71. Approvisionnement en eau**

Les chapitres 7100 "Approvisionnement en eau – réseau La Côte-aux-Fées », 7106 "Approvisionnement en eau – réseau Mont-des-Verrières », 7200 "Protection des eaux" et 7303 " Déchets des entreprises" doivent s'autofinancer et n'ont donc aucune influence sur le résultat de l'exercice.

Nous constatons que le résultat du compte de l'eau présente un déficit à hauteur de Fr. 69'411.63. Le Conseil communal se verra contraint de revoir la tarification de l'eau étant donné que la réserve n'est plus suffisante à couvrir de prochain déficit.

Le Compte de résultat de l'épuration voit apparaître un déficit de Fr. 3'480.90.

## 7301 Déchets des ménages :

Il est à relever que la part pour le mandat des déchets VDT est stable par rapport à 2019 et aux prévisions budgétaires.

Par ailleurs, la gestion très stricte de l'écopoint et de la déchetterie a permis de diminuer quelque peu les charges. Le Conseil communal en profite pour remercier les employés qui n'ont pas toujours la tâche facile et qui sont bien souvent pris à partie lors de la journée des objets encombrants. Alors qu'ils ne suivent que les directives du Conseil communal.

Nous vous rappelons que la part de l'impôt qui couvre ce chapitre a été diminuée de 30 à 20%.

## 8. ECONOMIE PUBLIQUE

---

Pas de remarques particulières pour ce chapitre.

## 9. FINANCES ET IMPOTS

---

Nous avons dû faire face à une importante baisse des revenus fiscaux, à hauteur de Fr. 1 65'000.--. Dans le compte des impôts « travailleurs frontaliers », nous constatons une baisse au vu du déplacement d'employés du site d'une entreprise de la Côte-aux-Fées sur le site de Buttes. Le compte relatif au bénéfice des personnes morales continue sa chute. En effet, nous constatons l'effet sur plusieurs années comme suit :

<b>2011</b>	Fr. 476'000.00	<b>2016</b>	Fr. 73'000.00
<b>2012</b>	Fr. 514'000.00	<b>2017</b>	Fr. 54'000.00
<b>2013</b>	Fr. 350'000.00	<b>2018</b>	Fr. 84'000.00
<b>2014</b>	Fr. 255'000.00	<b>2019</b>	Fr. 64'500.00
<b>2015</b>	Fr. 147'000.00	<b>2020</b>	Fr. 29'000.00

La réforme fiscale du canton apporte une diminution des recettes sur le revenu des personnes physiques. Cette perte devait être en partie compensée par l'impôt foncier qui prévoyait un apport d'env. Fr. 35'000.00. A la fin de l'année 2020, toutes les taxations pour l'impôt foncier n'avaient pas été terminées et le montant à fin 2020 n'est que de Fr. 18'700.00. Nous osons espérer que l'année 2021 sera plus prolifique.

Nous vous encourageons à prendre connaissance du rapport très complet de l'organe de révision, Fiduciaire Deuber et Beuret, qui vous donnera tous les renseignements détaillés sur les comptes 2020. Ce rapport a été annexé à l'exemplaire de comptes qui vous est remis.

\*\*\*\*\*

## CONCLUSIONS

Les comptes se soldent par un déficit important de Fr. 343'134.42 en tenant compte d'un montant prélevé à la réserve de politique conjoncturelle pour Fr. 100'000.00.

Le montant des amortissements pour l'année 2020 s'élève à Fr. 308'368.80 dont un montant de Fr. 135'700.00 pour le patrimoine administratif.

Nous avons obtenu le solde du remboursement des frais liés à l'investissement pour l'étude du CAD d'un montant de Fr. 191'835.00, ce qui a permis une recette dans les comptes d'investissements de l'année 2020.

Nous restons bien volontiers à votre disposition pour répondre aux questions que vous pourriez encore vous poser sur les comptes de l'exercice 2020.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions de bien vouloir accepter les comptes 2020 tels qu'ils vous sont présentés, qui bouclent avec un déficit de Fr. 343'134.42.

Veillez croire, Monsieur le Président, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre considération distinguée.

La Côte-aux-Fées, le 28 juin 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
LE PRESIDENT : LE SECRETAIRE :

Laurent Piaget

Willy Gerber



# **Le Conseil général de La Côte-aux-Fées**

vu le rapport du Conseil communal, du 28 juin 2021 ;  
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;  
vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;  
sur la proposition du Conseil communal,  
arrête :

**Article premier** Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2020, qui comprennent :

a) le compte de résultat qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	Fr. 4'159'082.10
Revenus d'exploitation	Fr. 3'506'899.44
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	Fr. -652'182.66
Charges financières	Fr. 163'237.24
Produits financiers	Fr. 235'585.48
Résultat provenant des financements (2)	Fr. 73'348.24
<b>Résultat opérationnel (1 + 2)</b>	<b>Fr. -578'834.42</b>
Charges extraordinaires	Fr. 0.00
Revenus extraordinaires	Fr. 235'700.00
Résultat extraordinaires (3)	Fr. 235'700.00
<b>Résultat total, compte de résultats (1 + 2 + 3)</b>	<b>Fr. -343'134.42</b>

b) les dépenses d'investissements du patrimoine administratif sont de :

Total des dépenses	Fr. 301'900.00
Total des recettes	Fr. 323'186.65
Investissements nets	Fr. -21'286.65

c) pour information, les dépenses d'investissements du patrimoine financier sont de :

Total des dépenses	Fr. 22'265.05
Total des recettes	Fr. 55'008.35
Investissements nets	Fr. -32'743.30

d) le bilan au 31 décembre 2020

**Art. 2** La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2020 est approuvée.

**Art. 3** <sup>1</sup>Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

<sup>2</sup>Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au service des communes.

La Côte-aux-Fées, le 28 juin 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
LE PRESIDENT : LE SECRETAIRE :

Philippe Juvet

Fabien Pétremand

